

Site de Tilloy-les-Mofflaines  
Formation apprentissage  
Formation certifiante de niveau 4  
Formation en blocs de compétences  
**RNCP38314**

## **Brevet Professionnel option Aménagements Paysagers**

### **Public :**

Personne souhaitant développer ses compétences dans l'entretien, la création d'espaces paysagers ainsi que dans l'organisation de chantier.

### **Objectifs visés :**

Être capable de :

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.
- D'organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

### **Conditions d'admission, pré requis**

Avoir un diplôme de niveau 3 - Avoir entre 15 et 29 ans révolus.

### **Modalités d'accès :**

Entretien individuel - Test de positionnement.

### **Durée de l'action et modalités d'alternance :**

2 ans.

1050 heures en centre - 525 heures par année de formation.

### **Modalités et moyens pédagogiques :**

Une formation basée sur des pratiques professionnelles : assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

### Un accompagnement personnalisé :

- Individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE).
- Accompagnement de chaque apprenti par un formateur référent.
- Accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap.

### Des locaux adaptés :

- Plateaux techniques : hall maçonnerie, arboretum, terrains de pratique pour l'entretien et les créations paysagères, un atelier mécanique.
- Centre de Documentation et d'Information.
- Centre De Ressources.
- Salles informatiques.

### **Contenu de la formation :**

Modules professionnels et techniques permettant l'acquisition de compétences dans le domaine de la gestion des espaces verts et fleuris et de la communication sur ceux-ci :

#### Capacités professionnelles et techniques

##### **C 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.**

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant  
Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

##### **C 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.**

Préparer le travail pour un chantier  
Coordonner le travail sur le chantier

##### **C 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.**

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal  
Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

##### **C 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.**

Réaliser des travaux de plantation  
Réaliser des travaux de végétalisation par semis

##### **C 5. Mettre en place des infrastructures.**

Réaliser des murets et escaliers  
Mettre en place des revêtements

##### **C 6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.**

#### UCARE

« Réaliser de éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts »

### **Dispositif d'évaluation de l'action :**

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury permanent officiel).  
Evaluation en situation professionnelle.

### **Validation du diplôme :**

Validation de 6 unités capitalisables du BP AP.  
Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.  
Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme  
Diplôme délivré par le ministère de l'Agriculture.

### **Rémunération :**

V2-01/04/25

Selon grille du salaire de l'apprenti. Nous contacter.

**Débouchés :**

Chef(fe) d'équipe paysagiste ou conducteur(trice) de travaux d'espaces verts, jardinier.  
Salarié(e) en aménagements paysagers, en entreprises privées d'aménagements paysagers  
ou en collectivités territoriales.

**Poursuite de formation possible :**

BTS Aménagement Paysager, Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine  
d'expertise.

**Contact :**

Secrétariat : [cfa.arras@educagri.fr](mailto:cfa.arras@educagri.fr) – Tél. : 03 21 60 73 17

**Renseignements pratiques :**

- Restauration.
- Possibilité hébergement.
- Lignes de bus, gare SNCF.

**Taux de réussite aux examens 2023 :** Ouverture de formation

**Taux de satisfaction :** Ouverture de formation

**Taux d'insertion professionnelle :** Ouverture de formation

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38314/>

Échéance le 01-01-2029

Certificateur : ministère de l'agriculture